

LES FONDAMENTAUX DES MARCHÉS PUBLICS : VOCABULAIRE ET BASES

Renforcez vos connaissances et le cadre juridique des marchés publics

1 JOUR, 7 HEURES

PERFORMANCE
OPÉRATIONNELLE

CODE : APA02

Objectifs de la formation

Appréhender les principes de base de la nouvelle réglementation des marchés publics

Identifier les spécificités liées à la passation du marché : de la computation des seuils aux particularités de chaque pièce du marché

Cerner les règles liées à la dématérialisation

Distinguer les risques liés aux marchés publics (administratif, pénal)

Parmi nos formateurs

- **LENTIN Fabienne**
Experte en performance achat et marchés publics,
- **BECHOUCHE Lillya**
Formatrice en droit public,
- **Robert Katherine**
Consultante - Formatrice,
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
- **SMOLINSKA Anna Maria**
Avocat, docteur en droit,
AMS AVOCAT

Public concernés

- Cette formation s'adresse à toute personne nouvellement nommée au sein d'un service Marchés/Achats ou désireuse de comprendre le vocabulaire spécifiques des marchés publics

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 1 000,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 065,00 €HT

Pour les novices, s'y retrouver dans les sigles tels que DCE, AE, Dume, CCAP, CCTP, CCAG peut rapidement devenir compliqué. Les évolutions réglementaires de ces dernières années ont également un

impact sur les pratiques des marchés publics au quotidien. C'est donc une nécessité de bien définir les termes employés et de comprendre le fonctionnement d'un marché public au niveau opérationnel.

Cette formation vous permet de mieux comprendre le cadre réglementaire des marchés publics et de dialoguer plus aisément avec des juristes ou toute personne collaborant au sein d'un service de la commande publique.

Appréhender les principes de base de la nouvelle réglementation des marchés publics

- Les principes généraux de l'achat public et de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, transparence des procédures, égalité de traitement des candidats.
- Comprendre l'évolution des textes applicables : le Code de la commande publique, les CCAG, la loi ASAP.
- Connaître les différents acteurs dans les marchés publics et leurs rôles respectifs : les pouvoirs adjudicateurs, les entités adjudicatrices, les opérateurs économiques, les groupements.
- Le vocabulaire et les sigles propres aux marchés publics concernant les différentes procédures : MAPA, AOO, AOR, PAN, DC, ... et le dossier de consultation : RC, AE, CCAP, CCTP...

Identifier les spécificités liées à la passation du marché : de la computation des seuils aux particularités de chaque pièce du marché

- Connaître les seuils et les délais de procédure lors de la préparation d'un marché
- Repérer les particularités de chacune des pièces de marché pour la passation
- Comprendre l'organisation du dossier de consultation des entreprises (DC)
- Etude des candidatures et des offres : La réception des plis, ouverture des candidatures, le complément des candidatures, le dépouillement des offres, l'analyse des candidatures et des offres, la notification du marché

CAS PRATIQUE A partir d'un cas concret, les participants sont amenés à calculer le seuil d'une procédure et de choisir le support de publicité en fonction des seuils

Cerner les règles liées la dématérialisation

- Appréhender le contexte juridique de la dématérialisation
- Saisir les fonctionnalités minimales d'un profil acheteur et ses obligations ainsi que celles de l'entreprise soumissionnaire

[QCM]

- Pour apprécier le niveau de connaissance acquise en matière de dématérialisation, les participants sont amenés à répondre à un panel de questions

Distinguer les risques liés aux marchés publics (administratif, pénal)

- Présentation des différents risques et leurs spécificités : Référé précontractuel, référé contractuel, référé suspension, délit de favoritisme et prise illégale d'intérêt

Option : une formation avec de nombreux cas pratiques dispensée sur 2 jours

CAS PRATIQUE [Cas pratique]

- Selon les situations données, en binôme, les participants sont amenés à identifier le risque potentiel. Ils présenteront à l'ensemble du groupe leur cas et leur analyse.

Evaluation d'acquis de fin de formation : QCM

Dates

A distance	Paris
25/11/2024	25/11/2024
19/12/2024	19/12/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.